



VILLE DE  
**Beauharnois**

APPEL DE PROJET

MURALE PARTICIPATIVE 2026

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

## **La Ville de Beauharnois est présentement à la recherche d'artistes pour la réalisation de murales à l'été 2026.**

### PRÉSENTATION

Dans le cadre de sa planification stratégique et de la politique culturelle en vigueur, la Ville de Beauharnois s'est engagée à atteindre plusieurs objectifs clés dont :

1. Renforcer le caractère récréotouristique, de loisirs et culturel de la ville ;
2. Valoriser une identité culturelle distincte et rayonnante (politique culturelle)

L'appel de projets pour la réalisation de deux murales participatives s'inscrit pleinement dans cette vision. Ces murales permettront d'embellir les paysages urbains, de transformer des espaces ternes en lieux vibrants et de renforcer l'identité culturelle locale. En rendant l'art accessible à tous, ces œuvres démocratisent l'art et revitalise les milieux de vie, les rendant plus colorés, accueillants et humains. La réalisation de ces murales doit être accompagné de deux activités de médiation avec les citoyens.

Ce projet est rendu possible grâce au budget participatif présenté en 2025, qui permettait aux citoyens de soumettre des idées qui répondait aux besoins locaux, favorisant ainsi une meilleure qualité de vie.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Embellir et revitaliser la Ville, par des créations artistiques ;
- Soutenir les artistes de la région ;
- Mobiliser les citoyens autour de projets artistiques ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens ;
- Favoriser un accès à l'art pour tous.

### LIEUX DE RÉALISATION

2 lieux ont été sélectionnés pour le projet d'art mural 2026 :

- Façade de côté, aréna André-Richard, situé au 866, boulevard Cadieux ;
- Usine de filtration, J.Armand Poupart, située au 107, rue Saint-Laurent.

## BUDGET

Le montant octroyé pour la réalisation est de 12 000\$ maximum, par murale. Le montant doit inclure le cachet artistique, le matériel, l'assurance responsabilité, les taxes et tous les autres frais reliés à la réalisation de l'œuvre.

## ÉCHÉANCIER

Les murales devront être complétées au plus tard le 25 septembre 2026.

# CONFORMITÉ D'UN PROJET

Les propositions soumises doivent respecter les critères suivants :

## THÉMATIQUE

Les œuvres devront s'inspirer de la culture locale et du lieu. Plus précisément, les thèmes suivants serviront de points d'ancrage pour guider la démarche artistique:

- **Façade de côté, aréna André-Richard** : Sport, loisirs, vie active et familiale
- **Usine de filtration, J.Armand Poupart** : Eau, nature, faune et flore, vie maritime

## INTÉGRATION À L'ENVIRONNEMENT

La murale doit s'harmoniser avec son milieu. Son positionnement et la gestion des espaces doivent mettre en valeur le paysage urbain sans l'écraser visuellement.

## ACTIVITÉS DE MÉDIATION / PARTICIPATION CITOYENNE

La réalisation de ces murales devra être accompagnée de deux activités de médiation avec les citoyens. Le choix des activités est laissé à l'artiste et devra être proposé lors du dépôt de projet.

## ORIGINALITÉ ET DIRECTION ARTISTIQUE

L'œuvre doit être originale et colorée, sans dénaturer le lieu dans lequel elle s'inscrit. Elle doit être conçue et réalisée par un artiste professionnel.

## VISIBILITÉ DES SIGNATURES

Seuls les noms ou logos des concepteurs sont autorisés, de façon discrète (dimensions réduites, position marginale).

## MATÉRIAUX

L'œuvre doit être durable et conçue à l'aide de matériaux permettant la pérennité de cette dernière.

*ex. peinture à pigments possédant une stabilité élevée à la lumière*

## CONTRAINTES TECHNIQUES

Les couleurs réfléchissantes sont interdites ;

Les reproductions numériques, photographiques ou mécaniques d'œuvres existantes (incluant les enseignes peintes) sont proscrites.

# CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité de la démarche artistique et professionnalisme du projet de murale (20%) ;
- Intégration harmonieuse de la murale à l'architecture du bâtiment de son intégration dans le paysage urbain (20%) ;
- Qualité du portfolio et expérience pertinente dans la réalisation de projets comparables (10 %) ;
- Originalité et pertinence du concept artistique (10%) ;
- Soumettre une proposition d'activité de médiation culturelle pour mobiliser la communauté (10%);
- Priorité accordée aux artistes de la région (10%) ;
- Faisabilité technique et budgétaire (20%).

# SPÉCIFICATIONS DES LIEUX

## ARÉNA ANDRÉ-RICHARD

Surface : Tôle

Dimension approximative : La dimension présentée est l'espace maximal disponible pour la réalisation de l'œuvre.

Longueur: 220 pied

Hauteur: 20 pied



## USINE DE FILTRATION J.ARMAND-POUPART

Surface : Béton

Dimensions approximatives : Les surfaces ciblées sur ce bâtiment se composent de cinq sections, délimitées d'un côté par une gouttière et de l'autre par une coupure dans le béton. Étant donné la présence d'écoulement d'eau près des gouttières, les dimensions proposées tiennent compte de l'évitement des zones affectées. Les dimensions ci-dessous correspondent donc aux espaces maximaux disponibles pour la réalisation de l'œuvre.

Longueur de chaque surface : 13 pied

Hauteur de chaque surface : 20 pied



# SOUMISSION DES PROPOSITIONS

**Chaque artiste ou collectif peut soumettre un ou plusieurs projets d'esquisses.**

## DÉMARCHE POUR LE DÉPÔT DU PROJET

Les artistes intéressés doivent soumettre leur dossier complet par courriel à l'adresse suivante : **lauriane.cote@ville.beauharnois.qc.ca**, au plus tard le 15 mai, à minuit.

Chaque personne ayant soumis une proposition recevra une réponse, qu'elle soit retenue ou non, dans un délai de quatre semaines suivant la fin de la période de réception des projets.

1. Dépôt de la demande : au plus tard le 15 mai, minuit
2. Analyse des dossiers par le comité de sélection: 18 au 29 mai
3. Retour aux artistes et réponse finale : 1<sup>er</sup> juin
4. Réalisation des murales entre le 15 juin et le 25 septembre

## DOCUMENTS À FOURNIR

- Une projection couleur illustrant la murale sur le mur où elle sera réalisée pour visualiser l'intégration ;
- Un document technique spécifiant la taille, la localisation et les couleurs des logos ou inscriptions ajoutés ;
- Une biographie de l'artiste ainsi que son portfolio des œuvres précédentes ;
- Une explication de la démarche artistique du projet par l'artiste ;
- Une description des 2 activités de médiation auprès des citoyens ;
- Les matériaux utilisés pour réaliser la murale et comment ils assurent la pérennité de cette dernière ;
- Un budget détaillé.